

le trait ***** ***** d'union



Bulletin Municipal 1986
de SAUGNAC & CAMBRAN **

LE MOT DU MAIRE...

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Le mot d'André Gaillardet, mon adjoint à la voirie, a plongé tous ses amis de l'équipe municipale dans une grande tristesse. Vous trouverez dans ce numéro un hommage à ce serviteur exemplaire de notre commune. Nous nous efforcerons d'inspirer de son dévouement désintéressé nos actions futures.

Car la vie continue, et 1987 sera une année essentielle pour le développement de Sanguac et Cambrai avec l'entrée en application du Plan d'Occupation des Sols dont beaucoup ne mesurent peut-être pas toute l'importance.

Si le Conseil Municipal a décidé, le 16 décembre 1983, de doter la commune de ce règlement d'urbanisme, c'était pour éviter qu'elle ne soit, conformément à la loi, menacée d'inconstructibilité en dehors de quelques zones considérées comme déjà urbanisées.

Le Plan d'Occupation des Sols permettra d'étendre les zones constructibles en fixant des limites raisonnables au développement de notre village, en protégeant les activités agricoles et les espaces naturels qui lui donnent son caractère et son charme et en évitant les gaspillages financiers dus à une dispersion irréfléchie des constructions.

Le POS sera l'aboutissement d'une longue concertation entre les représentants des services d'Etat de l'Agriculture et de l'Équipement et le Conseil Municipal.

Vous serez associés à cette réflexion puisque une Enquête d'Utilité Publique vous permettra dès le début de l'année de prendre connaissance des conclusions de l'étude préliminaire et de formuler vos observations.

Je vous invite à y participer nombreuse afin qu'ensemble nous définissions la politique d'urbanisme de notre village et que nous en fixions les objectifs de développement pour les années futures.



* NOTRE VILLAGE *

* Une tradition saugnacaise...



Nombreux sont les Landais qui connaissent notre village en raison de l'alose, ce poisson qu'on pêche dans le Luy. Il y a quelques années tous les riverains du Luy tiraient un revenu appréciable de cette activité. Dès la fin de l'hiver et pendant tout le printemps on pêchait l'alose.

Ce poisson migrateur qui vit en mer remonte les rivières pour frayer en eau douce. L'alose est de la même famille que le hareng et la sardine, mais de taille plus importante. On distingue deux variétés : l'alose commune ("coulac"), qui est la plus estimée, et l'alose feinte ("astoun"), plus petite et moins fine. La chair de l'alose, bien qu'un peu lourde, est très délicate. Pêchés peu après leur ponte, ces poissons sont savoureux. On ne peut leur reprocher que leurs nombreuses arêtes...

A Saugnac la pêche au "coulac" était pratiquée selon différentes méthodes, et avec divers engins. Un des plus anciens, le carrelet ("tarrebus" ou "sar-rebeigt" ?) servait à pêcher au "tioup", à "le parade" ou au "cornacelin". Les manches -"mandjot" ou "mandjolle"- permettaient de prendre les poissons qui descendaient à la recherche des frayères. Tous ces modes et engins de pêche nécessitaient la présence du pêcheur qui, sur une barque ("galup") ou sur un ponton ("lou pité"), se tenait sur le passage des poissons. En revanche les verveux ("bartacouts"), ces énormes nasses tendues au milieu de la rivière qu'il suffit de relever deux ou trois fois par jour, permettent de pêcher sans la présence continue de l'homme.

Jusqu'à un passé assez récent, cette pêche était pratiquée par les Saugnacais assez librement, en vertu d'ordonnances ou de privilèges. De nos jours on peut encore pêcher l'alose du 15 Février au 31 Août, en période de frai dans le Luy, grâce à une dérogation spéciale ; mais cette pêche est très règlementée : dimensions des engins et de leurs mailles, distance entre les filets etc... et relève hebdomadaire des engins, du samedi 18 H au lundi 19 H.

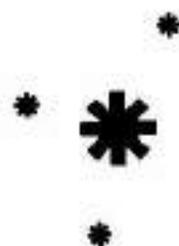
On peut regretter que, comme beaucoup d'autres choses et pour de multiples raisons qui seraient trop longues à développer, cette tradition se meure peu à peu....



La relève des filets



Bonne pêche !



INFORMATIONS MUNICIPALES

REALISATIONS 1986

Beaucoup de travail a été accompli cette année encore pour l'amélioration du patrimoine communal et des services dont bénéficie la population saugnacaise.

FORET

Comme annoncé dans nos projets de l'an passé, 1986 aura vu, du moins pour quelque temps, la fin des gros investissements en forêt :

La plantation de jeunes plants de chêne sur les 11 ha de la parcelle 8 s'est déroulée dans de très bonnes conditions.

Les travaux ont été effectués par la Coopérative Forestière et déjà après le premier dépressage fait au mois d'Août, l'opération apparaît prometteuse avec une reprise parfaite du repiquage frisant les 100 %.

Signalons, au passage, que l'entretien durant 3 ans fait partie de l'investissement réalisé et, qu'il soit manuel ou mécanique, est toujours assuré par la Coopérative.

Nous tenons à rendre hommage et à remercier en même temps le personnel communal de la voirie et la Société de Chasse pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans la réalisation d'une clôture de protection, principalement contre les chevreuils. L'autre plantation en cours -les pins du plateau d'Arzet- est également terminée. Là aussi, les cantonniers ont planté 1 500 pieds de jeunes pins en pots.

Comme entretien, on peut faire état également du débroussaillage mécanique de la parcelle 2 sur 10 ha ainsi que de la création d'un pont en buses armées, ceci avant le prochain marquage d'une petite coupe d'éclaircie.

L'attribution de bois de chauffage aux habitants de la Commune a encore connu cette année une grosse demande. A ce jour, 62 foyers ont exploité eux-mêmes environ 550 à 600 stères de chênes et d'ormes morts ; 20 attendent un autre chantier prévu depuis 1 an : il s'agit des cimes de chênes au bois de Carbran dont l'exploitation doit commencer sous peu.

VOIRIE

Deux routes ont été goudronnées, pour un coût de 55 000 Francs. Il s'agit de celle du cimetière et, à Arzet, du chemin de Montpeyroux. Etait également prévue la voie du lotissement Beausoleil, mais sa réfection a dû être repoussée en raison des travaux pour l'assainissement.

ASSAINISSEMENT

Si le calendrier est respecté, à la fin de la présente année, le réseau doit être étendu aux lotissements Beausoleil et Marsan (33 maisons), ce qui porte à 116 le nombre de maisons raccordées ou pouvant l'être. Le coût total est de 451 000 Francs. La Commune a bénéficié d'une subvention du Conseil Général de 119 443 Francs. La part communale sera remboursée par un emprunt syndical (à 9,5 % sur 15 ans) au SYDEC, qui a pris en charge les travaux.



Travaux d'assainissement

BATIMENTS

Certains travaux entrepris lors de l'exercice précédent ont été menés à leur terme : le presbytère a été repeint, l'entrée goudronnée et l'espace environnant engazonné ; la cuisine annexée à la salle polyvalente a été terminée. A la salle également des WC publics ont été installés.

Des travaux d'entretien ont été effectués par le personnel communal : les menuiseries métalliques extérieures de la salle polyvalente ont été repeintes et, à la mairie, trois pièces (une au rez-de-chaussée, et deux au premier étage) ont été tapissées.

En raison de la création d'une cinquième classe à la rentrée de Septembre il a fallu, au cours de l'été, prévoir un local. Heureusement l'ancienne mairie se trouvait libérée, mais son aménagement a nécessité d'importants travaux : réfection du plancher, insonorisation, peinture, mise en place d'étagères, de tableaux etc... La salle du rez-de-chaussée qui accueillait le cours moyen (transféré à l'étage) a dû être adaptée à sa nouvelle fonction puisqu'elle est maintenant occupée par une section de maternelle : le parquet a été poncé et vitrifié, les peintures refaites, un lavabo installé. Tous ces travaux ont coûté 93 000 Francs.



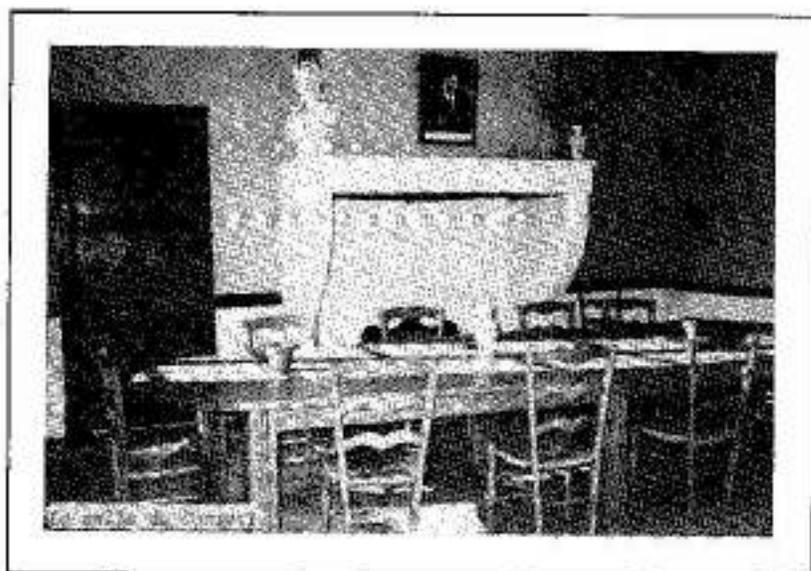
Dans ces deux classes, mais aussi dans les deux grandes pièces du rez-de-chaussée de la mairie et dans la cuisine de la salle, le chauffage électrique a été installé. Coût total : 90 000 Francs.

EQUIPEMENT

Dans ce domaine aussi des réparations et des travaux d'entretien sont toujours nécessaires. Il a fallu remettre en état la tondeuse à main (3 802 Frs) et remplacer un moteur actionnant le battant d'une cloche (4 600 Frs) ; la paroisse a participé à cette dépense par un don de 2 000 Frs.

Par ailleurs la Commune a poursuivi son effort pour se doter de l'outillage qui permettra aux employés communaux de réaliser les travaux à venir dans les meilleures conditions : une bétonnière de 340 litres (3 900 Frs), un poste à souder (1 188 Frs) et un compresseur (2 888 Frs) ont été achetés. Un aspirateur (1 550 Frs) pour nettoyer les nouveaux locaux et une machine à copier pour l'école (1 050 Frs) complètent cette liste d'acquisitions. La mairie a dû évidemment être meublée : un comptoir a été installé dans le secrétariat,

une grande table dans la salle du Conseil. L'équipement de la mairie a coûté 20 500 Francs, investissement subventionné à 28,30 % par le P.E.C.



A la salle paroissiale, des rideaux de séparation pour la catéchèse ont été mis en place (8 300 Frs).

A tout ceci il faut ajouter deux achats très importants :

- il a fallu procéder au remplacement du tracteur et de l'épareuse. Depuis 1977 les réparations effectuées sur l'ancien tracteur s'élevaient à 39 000 Francs, et sur l'épareuse à 54 600 Francs (!!) depuis 1978. La Commune a donc fait l'acquisition d'un Massey Ferguson de 65 CV et d'une épareuse, pour une somme totale de 209 922 Francs, mais l'ancien tracteur a été repris 70 000 Frs.

- la municipalité a décidé de jouer le jeu de la modernisation en se dotant, par l'intermédiaire de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales, de matériel de micro-informatique : ordinateur, imprimante, et quatre logiciels (comptabilité, paye du personnel, fichier élections, fichier population). Le coût, de 83 000 Francs, est subventionné à 35 % par le Conseil Général.



PERSONNEL COMMUNAL

- Madame GONALONS Danièle, commis de mairie, a été titularisée à compter du 1er Février.

- Les deux cantonniers ont été classés dans la catégorie "Ouvriers qualifiés conducteurs de poids lourds". Depuis le mois de Mars, ils encadrent deux jeunes T.U.C., qui ont bien travaillé et donnent toute satisfaction.

- Le B.A.S. a engagé deux nouvelles aides-ménagères : Mesdames Pierrette DUMONDIN et Christiane LAFITTE.

VIE COMMUNAUTAIRE

Une réception a été organisée pour les personnes du 3ème âge au début de l'année ; en Mai la municipalité donnait un goûter pour la fête des Mères et, en Juin, recevait les sportifs méritants.

Enfin pour la troisième année consécutive, le B.A.S. a mis sur pied un service de car pour emmener les jeunes Saugnacais à la piscine de Pouillon, deux fois par semaine, pendant l'été.



CADRE DE VIE

Chacun a pu constater l'arasement du mur qui clôturait le parc de la mairie, ce qui a permis l'aménagement de parkings et mettra en valeur le vaste espace du centre bourg. Les efforts ont été poursuivis pour fleurir le village et lui donner un aspect de plus en plus coquet, efforts qui ont été récompensés puisque, pour 1985, la Commune a obtenu un prix de 1 500 Frs au concours départemental.

La municipalité encourage tous les saugnacais à participer au fleurissement et a organisé de nouveau un concours local qui a donné les résultats suivants :

- Maisons fleuries :
1. M. et Mme JAMES
 - *****
 2. M. GUILHÉMJOUAN
 3. M. et Mme LABOURDETTE
 4. Mrs Robert et Max LABARRIERE
 5. M. et Mme LAFITTE (Pourtot) et M. et Mme J.M. LAFITTE (Bordenave).

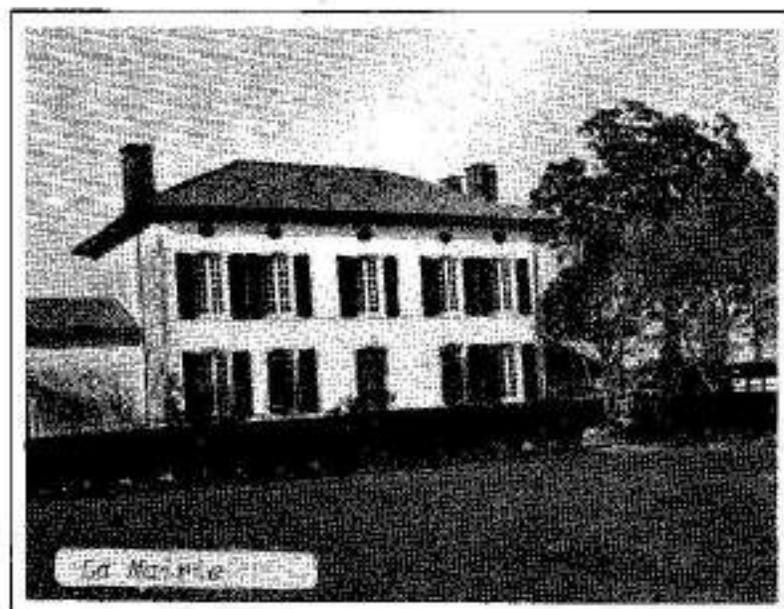
Fermes fleuries : 1. Mme AUDE
***** 2. M. et Mme CAMIADE

Les lauréats ont été félicités et récompensés lors d'une réception amicale.



DIVERS

- La procédure du P.O.S., engagée depuis deux ans, touche à son terme : le 16 Septembre, le Conseil Municipal a pris l'arrêté du projet.
- La bibliothèque, sous la responsabilité de Madame BOURDENX, fonctionnera au premier étage de la mairie, à partir du 1er Janvier 1987.
- Enfin des travaux, prévus depuis un certain temps, auront peut-être été réalisés quand paraîtront ces lignes : l'éclairage des environs de la salle polyvalente et la clôture de l'espace situé devant ladite salle.



LES IMPOTS LOCAUX



Dans les trois premières éditions du Trait d'Union, nous vous avons expliqué de façon détaillée le fonctionnement du budget communal, les mécanismes et le mode de calcul de vos Impôts locaux et les raisons qui nous conduisirent en 1985 à une nécessaire réévaluation de deux des quatre taxes locales : la Taxe d'Habitation et la Taxe sur les Propriétés Foncières Bâties, en vous révélant la situation de la pression fiscale à Saignac et Cambran par rapport aux autres Communes du canton de Dax-Sud.

De plus, chaque année, une série de graphiques vous donne les grandes lignes du budget en cours.

Chacun de vous dispose donc des informations suffisantes pour répondre aux questions que tout contribuable est en droit de se poser. Vous pourrez bien sûr venir en Mairie réclamer des précisions complémentaires ou, si vous êtes un nouvel habitant de la Commune, demander les numéros précédents du Trait d'Union.

En 1986, vous avez pu le constater en examinant vos feuilles d'impôts locaux, le Conseil Municipal a pu maintenir, avec une satisfaction que vous avez sûrement partagée, les taux des quatre Taxes au même niveau qu'en 1985. Nul besoin cette année d'explications sur ce sujet difficile et c'est tant mieux.

Nous avons pourtant pensé qu'il convient d'élargir encore votre information en comparant la situation financière de notre Commune à celle des Communes de la même catégorie démographique (700 à 2 000 h.) dans le département et dans la région aquitaine.

Impositions directes : elles ont rapporté en 1985 (1) 464 102 Frs, soit 32,5 % des recettes de fonctionnement de la Commune. Par habitant, cela représentait une recette de 459 Frs alors qu'elle était en moyenne de 849 Frs dans le département et de 843 Frs dans la région pour les Communes de la catégorie.

Total de la dette : elle s'élevait à la fin de l'exercice 1985 à 2 319 Frs par habitant de notre village, à 3 535 Frs dans le département et 2 585 Frs dans la région.

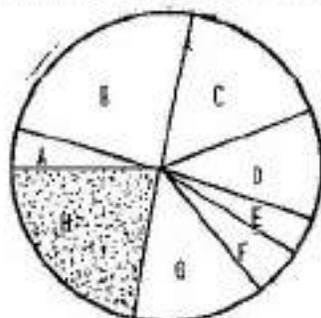
(1) d'après la Direction de la Comptabilité Publique.

BUDGET



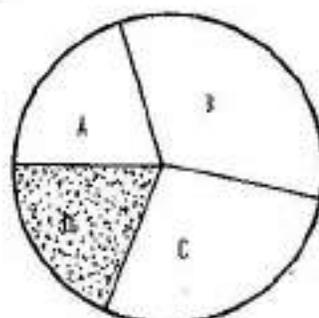
SECTION DE FONCTIONNEMENT 1985

Compte Administratif



DEPENSES

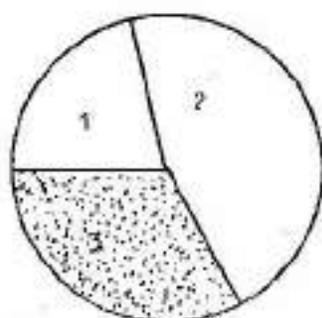
A - Denrées fournitures	44 405.27
B - Frais de personnel	446 653.45
C - Impôts et taxes	13 219.00
Trav.Fres Serv. extér.	257 512.23
D - Participations Contingents	190 726.74
E - Allocations Subventions	67 470.00
F - Frais Gestion générale	88 289.51
G - Frais financiers	246 566.89
H - Excédent à reporter en 1986	391 800.69
	<hr/>
	1 746 643.78



RECETTES

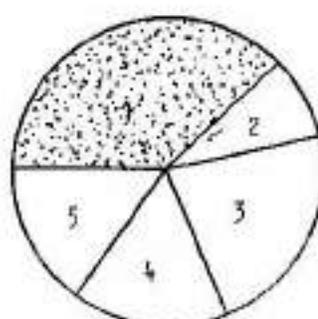
A - Produits d'exploitation	128 226.50
Produits domaniaux	179 571.50
Produits financiers	222.07
Recouvrements Subventions	38 182.92
B - Dotations de l'état	580 735.00
Impôts indirects	2 157.61
C - Contributions directes	495 744.72
D - Produits antérieurs (excédent au 1/1/85)	321 803.46
	<hr/>
	1 746 643.78

SECTION D'INVESTISSEMENT 1985



DEPENSES

1 - Rembours. emprunts	134 674.42
2 - Investissements	291 400.73
Aménag. classe	21 654.22
Matériel	7 901.72
Rte forestière	109 378.85
Toit école	22 363.92
Cuisine	90 515.18
Maison Peupliers	39 586.84
Salle paroissiale	
3 - Excédent d'inv. à reporter	209 438.19
	<hr/>
	635 513.34



RECETTES

1 - Excédent reporté	237 371.81
2 - Subventions	54 200.00
3 - Particip. trav. équipement	57 180.00
Taxe locale équipement	64 337.00
D.G.E. département	25 805.28
4 - Emprunts	100 000.00
5 - Subv. en annuités	96 619.25
	<hr/>
	635 513.34

PROJETS



Cette année verra l'aboutissement de certains projets : il s'agit plus particulièrement de l'achèvement des travaux autour de la salle polyvalente, mais aussi de la mise en œuvre du P.O.S., probablement dans les premiers mois de 1987. Nous continuerons par ailleurs à améliorer l'image de notre village, notamment en faisant de l'espace gazonné situé devant la mairie un véritable parc ; du moins en commencerons-nous l'aménagement.

En ce qui concerne la voirie, il est d'ores et déjà prévu de goudronner la route du lotissement Beausoleil, ainsi que celle du lotissement Bégu. Il n'est pas impossible que d'autres travaux s'ajoutent à ceux-là.

Pour ce qui est de la forêt, sans trop nous avancer, nous pouvons affirmer que l'action en profondeur menée depuis 3 ans au niveau du patrimoine sera poursuivie. Il nous faut entretenir ces jeunes plantations, créer ou reprofiler des fossés d'assainissement et d'écoulement là où le besoin s'en fait sentir, maintenir le sous-bois propre par des débroussailllements mécaniques rationnels et échelonnés. Nous pensons également poursuivre l'initiative de mise à disposition de bois de chauffage aux particuliers. Les détails, le moment venu, leur seront communiqués par voie de presse.

Des efforts seront effectués pour améliorer l'équipement sportif : à la salle des sports, un panneau d'affichage électronique sera installé. Il est en cours d'élaboration, sa fabrication ayant été confiée à la section électronique du Lycée de Borda. Mais le projet le plus important, dont beaucoup attendent patiemment la réalisation, est celui du court de tennis. Cette réalisation a dû être retardée les deux dernières années, car la Commune a eu à faire face à d'autres nécessités : en 1985 le transfert du presbytère, en 1986 l'aménagement de l'école en raison de la création d'une classe. En 1987, nous sommes bien décidés à donner enfin satisfaction aux nombreux Saignacais amateurs de tennis : en plus du court couvert ils pourront disposer d'un court extérieur digne de ce nom, et peut-être de deux, si la restauration de l'actuel n'occasionne pas trop de frais.

Sachez enfin que nous poursuivrons nos efforts d'équipement et d'entretien dans tous les domaines, afin que chacun se sente le mieux possible à Saignac et Cambran, et ne soit pas trop tenté d'aller chercher ailleurs ce qu'il a à portée de la main.

QUESTIONS SOCIALES



L'AIDE MENAGERE

Elle apporte une aide matérielle et morale à domicile, accomplit des tâches quotidiennes (ménage, lessive, repassage... à l'exclusion des gros travaux), peut aider aux soins d'hygiène sans toutefois s'occuper des soins médicaux. Elle intervient régulièrement quelques heures, une ou plusieurs fois dans la semaine.

Pour en faire la demande, s'adresser à la Mairie, afin d'établir un dossier de demande de prise en charge auprès des organismes financeurs.

Se munir :

- d'un certificat médical précisant le nombre d'heures nécessaires (maximum 30 heures),
- la photocopie des derniers talons de toutes les retraites et autres revenus,
- la photocopie du dernier avis d'imposition ou non imposition sur le revenu,
- la photocopie de la taxe d'habitation et éventuellement de la taxe foncière.

Au vu du dossier, un accord, s'il y a lieu, est donné.

Le nombre d'heures alloué dépend du besoin et de l'organisme financeur.

Une participation financière est laissée à la personne en fonction de ses revenus.

AIDE MEDICALE

Cette aide est réservée aux personnes, non assurées sociales ou aux personnes qui ne peuvent prendre en charge le ticket modérateur.

Une enquête en vérifie le bien-fondé.

- Aide médicale à domicile (carnet de soins gratuits) :

Cette aide permet d'éviter de payer le médecin, la pharmacie, les différents soins.

- Aide médicale hospitalière :

En cas d'admission d'urgence en milieu hospitalier ou placement en hospice (aide sociale aux infirmes et personnes âgées), retirer en Mairie un "avis d'admission d'urgence" avant hospitalisation.

ALLOCATION COMPENSATRICE

Aide aux infirmes, aveugles ou grands infirmes de plus de 20 ans.

Il s'agit d'une action sociale directe. Elle remplace la majoration pour aide constante d'une tierce personne et a une double finalité :

- le recours à une tierce personne,
- la compensation des frais professionnels qui peut être attribuée aux personnes handicapées dont l'activité professionnelle entraîne des frais supplémentaires liés au handicap.

Pour constituer un dossier, retirer en Mairie :

- un certificat médical préétabli par la DASS,
- une fiche de renseignements complémentaires à compléter (déclaration d'état-civil, de l'entourage familial, des avantages acquis etc...).

AIDE AUX INFIRMES, AVEUGLES, GRANDS INFIRMES QUEL QUE SOIT LEUR AGE

Contactez la Mairie pour toute demande de carte d'invalidité :

- Aveugle (carte de cécité - canne blanche),
- Grand infirme (avec ou sans mention "station debout pénible", déplacements accompagnés).

Se munir d'un certificat médical (à retirer en Mairie), d'une photo.

SOINS A DOMICILE

L'état de santé du malade peut demander des soins réguliers (piqûres, pansements...) sans pour autant nécessiter une hospitalisation.

Le malade garde le libre choix de son médecin traitant, de l'infirmière, du médecin spécialiste, de la pharmacie, laboratoire, radiologie, kinésithérapeute. Une aide soignante de santé-service assure éventuellement les soins d'hygiène.

- Démarches : - Accord et certificat du médecin traitant,
- Accord du médecin conseil de la Caisse d'Assurance Maladie.

HOSPITALISATION A DOMICILE

L'hospitalisation à domicile permet d'écourter le séjour hospitalier, de regagner plus rapidement son domicile tout en poursuivant un traitement identique.

Sous la responsabilité du médecin de famille une équipe médico sociale de santé-service (infirmière, surveillante, aide soignante...) assure le traitement.

- Démarches : - Accord et certificat du médecin hospitalier,
- Accord du malade, de sa famille et du médecin traitant,
- Accord du médecin conseil de la Caisse d'Assurance Maladie.

Dans ce cas comme dans le précédent, l'équipe de soins n'est pas un substitut de la famille, elle en est un complément.

TELE ALARME

Son branchement se fait sous le téléphone, elle fonctionne en appuyant sur un bouton déclencheur.

En cas d'appel, l'ordinateur au Central de Mont de Marsan enregistre l'origine de l'appel. Le pompier permanent prend la fiche signalétique et appelle le numéro correspondant.

En cas de non réponse, Mont de Marsan alerte les pompiers ou la gendarmerie de la circonscription.

Coût : 600 Fra environ par an par appareil.

L'ECOLE EVOLUE



Le village se développe lentement mais sûrement; aussi, le nombre des élèves s'accroît-il régulièrement. Les programmes scolaires étant modifiés, - l'Histoire et la Géographie de nouveau considérées comme matières fondamentales - l'Éducation Civique devenue obligatoire - l'Eveil remplacé par Les Sciences, la Technologie et l'Informatique -, l'École doit s'adapter continuellement à de nouvelles situations.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner si, de temps en temps, l'École est secouée par quelques "soubresauts"... avant de retrouver, pour le plus grand bien des enfants et la tranquillité des parents, toute sa sérénité.

Durant l'année scolaire 1985-1986, il faut signaler:

- D'abord, une grosse déception: la venue des fameux conteurs et chanteurs "Los de Nadaü" n'ayant pas eu l'écho escompté. Est-ce la date? début février. Est-ce le froid soudain de cette fin d'hiver? Est-ce une lassitude vu les nombreuses occasions de sortie proposées sur le village? Est-ce... Qu'est-ce? Et pourtant, quels poètes ces "Los de Nadaü", quels artistes!.. Combien de spectateurs potentiels ont regretté de ne pas avoir fait l'effort de sortir du fauteuil et de devant la "télé" ce samedi-là après avoir entendu les commentaires, ô combien élogieux des présents!

Et pourtant, l'idée d'un tel spectacle était originale et devait permettre de renflouer la caisse: la coopérative scolaire en l'occurrence qui pensait pouvoir, tout en participant au financement de la classe de neige, organiser un grand voyage éducatif comme l'année précédente.

Rappelons-nous en mai 1985 la visite du Périgord Noir par les élèves du CM et du CE et la visite du zoo de La Palmyre par les petits, voyages particulièrement prisés par les enfants et très bien acceptés par les parents.

Or, parmi les parents, 27 familles seulement étaient présentes au spectacle, 3 se sont excusées en payant leur place, 50 ne se sont pas manifestées... Et ce fut le fiasco! Recettes: 7 547 F. Dépenses: 7 303,70 F. Bénéfice: 244,70 Francs. On voulait faire des voyages éducatifs, on n'en avait pas les moyens. Tant pis, il n'y a pas eu de voyages durant l'année scolaire 85/86.

Au voyage de fin d'année, voyage d'agrément désavoué par les I.D.E.N., difficile à surveiller et qui n'est plus de mise, - souvent le voyage projeté ayant déjà été fait avec les parents - , il faut préférer maintenant la sortie dite éducative réalisée en cours d'année et que l'on peut ensuite exploiter en classe.

D'ailleurs, dès Octobre 1986, en application de cette idée, les élèves du CM et du CE se sont rendus à l'Ecomusée de Marquèze. Si les finances le permettent, chaque trimestre, il y aura une sortie, voyage et visite, afin d'améliorer l'intérêt de l'enseignement.

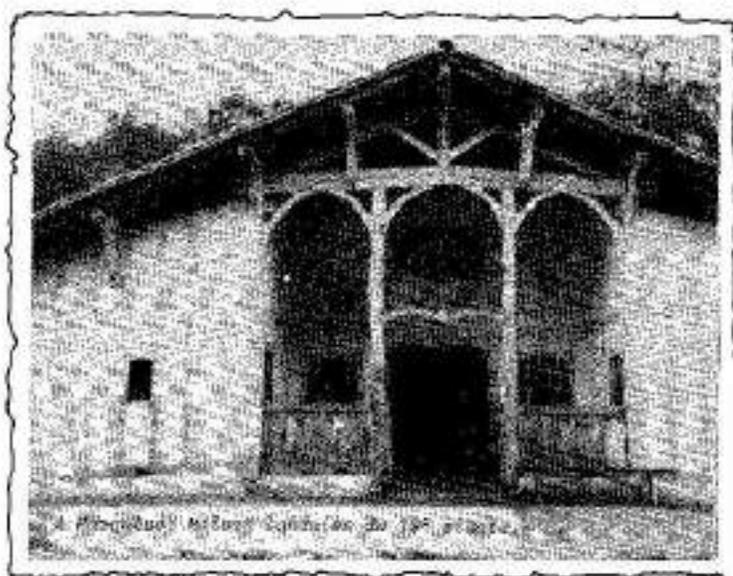
- Ensuite, un grand bouleversement: la création d'une 5^{ème} classe provoquant irrémédiablement une modification des cours dans certaines classes et bien sûr une certaine inquiétude quant à l'avenir, inquiétude d'ailleurs injustifiée... C'est ça l'évolution: avec 5 classes, l'école devient un grand groupe scolaire et de nouveaux problèmes se posent: il faut les résoudre et c'est toujours possible. Pour répartir les cours par exemple, il faut composer en tenant compte des effectifs en présence (variables chaque année) et ne penser qu'au bien des enfants. Les enseignants de Saugnac et Cambran ils l'ont prouvé, travaillent dans cet état d'esprit.

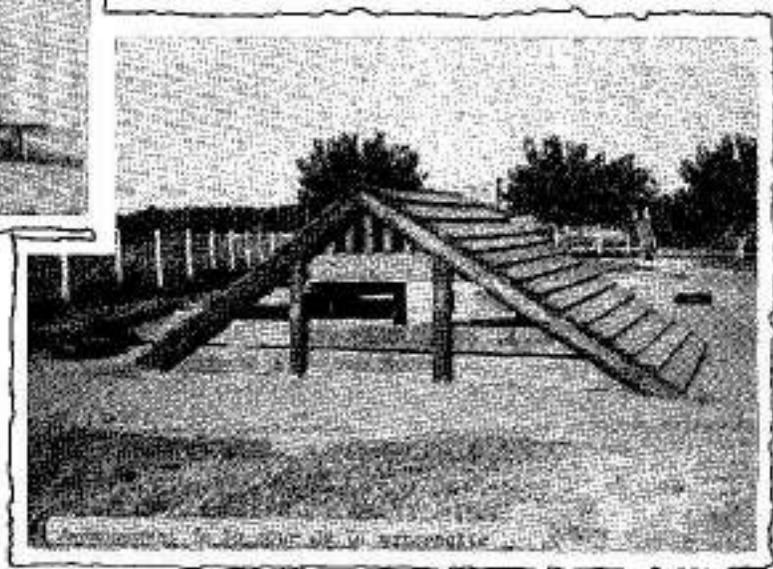
Voici l'effectif scolaire: 2 classes maternelles pour 45 enfants.
3 classes primaires pour 72 élèves.

Et la fête scolaire de fin d'année? diront certains.

Eh bien, après un échec, l'enthousiasme s'effrite; il faut laisser le temps aux gens, ici enseignants et parents (toujours les mêmes sur la brèche, nous les remercions au passage), de se retrouver, de digérer la déception afin de repartir ensuite sur de meilleures bases.

L'année scolaire 1985/1986 est restée active: les élèves du cours moyen ont passé dix jours merveilleux à Redous en Classe de Neige afin de s'initier au ski de fond et au ski alpin. La cinquième classe, grâce aux efforts des employés communaux et de la municipalité a pu s'ouvrir et fonctionner dans les meilleures conditions. L'aménagement de la cour de la Maternelle s'est poursuivi d'une façon rationnelle et élégante avec la participation toujours souriante et renouvelée de nombreux parents d'élèves surpris eux-mêmes de leurs excellents talents de bricoleurs.





LA VIE DES ASSOCIATIONS

F.N.A.C.A

L'Assemblée Générale du 17 Octobre 1985 annonçait le début de notre année F.N.A.C.A. Un compte rendu sur le Congrès à Saint-Paul-lès-Dax et les adhésions à la G.F.O., constituaient les éléments principaux de cette réunion.

Le 28 Octobre, la traditionnelle soirée du "Méchoui" a été remplacée par celle des "Poules farcies". Beaucoup de gaieté et d'entrain avec la distribution des lots et la soirée dansante.

Le 23 Novembre, "dîner Croupions".

Deux assemblées générales et dix réunions de bureau ont eu lieu tout au long de cette année.

Deux d'entre elles, nous tiennent particulièrement à coeur :

-La première, nous permettait de préparer la sortie au Lac de Gaube. Tout était au rendez-vous : le temps, la bonne humeur et cette extraordinaire camaraderie qui fait le renom de notre groupe.

-La deuxième, c'est la préparation d'une journée avec nos amis Arca-chonnais. Le 22 Juin 1986, une vingtaine d'entre eux visitaient la Fontaine Chaude, les Arènes et un Etablissement Thermal à DAX. Ensuite, pique-nique au Lac Christus. Promenade au Bois de Boulogne et dans le Bourg de Saugnac. On assistait en fin d'après-midi à une course landaise à Mimbaste.

Le 3 Juillet 1986, nous accompagnions à sa dernière demeure notre Vice-Président et ami Jacques LABAT, décédé le 30 Juin à Bordeaux. Est-il nécessaire de parler de lui ? nous le connaissons tous ; mais j'ajouterai ceci : "c'était un homme bon et serviable, toujours disponible, c'était notre ami et nous l'aimions".

Nous renouvelons à sa famille et parents toutes nos sincères condoléances.

Avec 1987 il faudra retenir :

- le 04.01.87 . les voeux
- le 19.03 . l'Amnistie de la Guerre d'Algérie
- la sortie de Juin à ASCAIN.

A bientôt.

ELAN SAUGNACAIS

Devenues rituelles, les activités de l'association (loto, repas du mois d'août) ont, cette année encore, permis d'amasser une somme suffisante pour que l'oeuvre d'entraide entreprise en faveur d'une petite communauté du Tchad puisse être poursuivie.

Le responsable de ce groupe vient d'ailleurs de nous adresser un témoignage de gratitude, au nom des vingt personnes dont il a la charge, à savoir, sa femme, sa mère, neuf enfants ainsi que huit jeunes neveux, nièces et cousins venus de la brousse pour poursuivre leurs études en ville. La subsistance des membres de cette nombreuse famille est liée au bon rendement d'une exploitation agricole qui représente la seule source de revenus. Or, les conditions de travail, liées aux moyens de locomotion locaux et aux caprices du climat sont souvent difficiles. Les champs, dans lesquels on cultive le sorgho et des arachides, sont situés à trente-cinq kilomètres de la ville de Sarh.

L'aide de l'Elan a permis de payer les déplacements, assurés par des taxis de brousse, de rémunérer les ouvriers embauchés pour renforcer la main d'oeuvre à des périodes cruciales, d'acheter semences, charrues, sarcleuses. C'est grâce à notre participation qu'il a été possible d'envisager l'acquisition de quatre boeufs de labour, semblables à ceux que l'on voit, sur la photo, travailler sans guide.

Si la mécanisation qui nous entoure n'a plus le pouvoir de nous étonner, tant elle nous est devenue familière, l'occasion nous est ici donnée de mesurer la distance qui nous sépare de ces amis lointains qui nous tendent la main, non pour que nous les assistions, mais pour que nous les aidions à entreprendre les premiers pas les menant vers le modernisme qui sera le gage de leur autonomie.

Tous ceux qui nous accordent leur sympathie et jugent que nous faisons là oeuvre utile, auront à coeur de nous permettre de la continuer.



ASSOC. CHASSE COMMUNALE AGRÉÉE

Les battues au grand gibier dans les Landes.

Dans notre région, la battue est pour ainsi dire le seul mode de chasse utilisé pour le grand gibier. En fait, il semble que les chasses en groupe soient très appréciées des gens du Sud-Ouest, surtout lorsqu'elles se pratiquent avec l'aide de chiens, alors que les chasseurs du Nord préfèrent les chasses en solitaire.

La tactique de la chasse au grand gibier en battue consiste à repérer les parcelles de terrains où les animaux sont entrés pour passer la journée.

La phase préparatoire de la chasse consiste donc à parcourir les allées forestières ou les abords de la forêt, pour y déceler le passage du gibier. C'est ce qu'on appelle dans la région "faire le pied" (en termes de vénerie, c'est le "rembucher"). Ce travail peut se faire seul ou avec l'aide d'un chien de nez tenu en laisse (le limier). Les veneurs marquent l'entrée du gibier en cassant une branche d'arbre ou d'arbuste : c'est "la brisée".

En étudiant les traces, on peut identifier de manière relativement précise l'animal qui les a faites et on peut donc choisir le gibier à chasser. Ce point est très important, notamment lorsqu'on bénéficie d'une attribution de bracelets pour le cerf et que l'on doit par exemple tirer une biche ou un daquet. Une fois les enceintes à chasser repérées et le gibier choisi, il faut disposer des lignes de tireurs dans l'ordre et dans le plus grand silence possible pour ne pas éveiller l'attention des animaux. Lorsque les chasseurs sont prêts, on lance les chiens sur les voies du gibier à partir des brisées.

Dans les battues bien organisées, le début de "la traque" est annoncé par un signal sonore qui peut être repris de loin par des responsables de lignes. Les tireurs ne chargent leurs armes qu'au début de la traque : ils sont placés ventre au bois et ne tirent qu'au "déboucher", c'est-à-dire lorsque le gibier est sorti du bois. Ils ne bougent de leur poste sous aucun prétexte.

La mort d'un animal est obligatoirement signalée, soit par le tireur, soit par le responsable de ligne et est répercutée de loin en loin, de manière à ce que tout le monde soit au courant.

Ce point est très important lorsqu'il y a peu d'animaux à tirer, pour éviter le dépassement du plan de chasse.

Lorsque la battue est terminée, on l'annonce par un signal et les tireurs déchargent alors leurs armes. L'utilisation d'un fin limier permet de récupérer de nombreux animaux blessés qui, sinon, auraient été stupidement perdus.

Points importants pour la sécurité :

Avant tout, au cours des battues au grand gibier, il faut impérativement suivre les consignes dictées au début de chasse par les responsables. Le déroulement de la battue doit être régi par un code sonore. Certains organisateurs exigent même que tous les participants possèdent une corne de chasse. Par ailleurs, chaque ligne doit avoir un responsable.

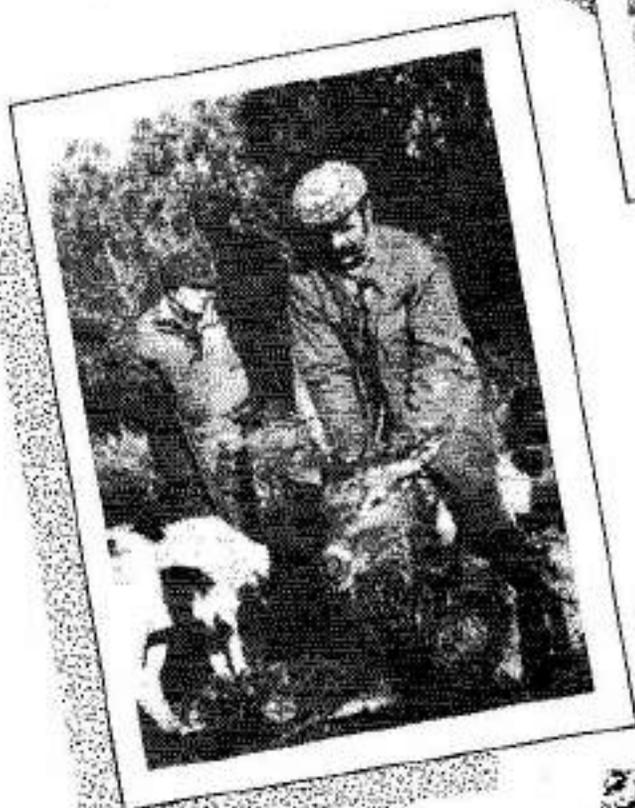
Les chasseurs doivent non seulement rester aux postes qui leur ont été indiqués, mais aussi repérer leurs voisins.

Les chasseurs, rappelons-le, ne tirent qu'au débûcher et respectent un angle de sécurité, c'est-à-dire qu'ils évitent de tirer dans la direction de leurs voisins sous un angle trop fermé.

Après le tir, les chasseurs ne bougent pas de leurs postes.

Rappelons que le sanglier et le cerf se tirent obligatoirement à balles ; pour le chevreuil, des plombs dont la taille n'excède pas 4 mm de diamètre sont autorisés ; les chevrotines par contre sont absolument interdites.

D'autre part, il est interdit de transporter une arme dans un véhicule si elle n'est pas démontée, ou déchargée et placée sous étui.



ENTENTE SAUGNACAISE



. section Basket

Comme nous le présentions dans le "Trait d'Union 1985" la dernière saison a été remarquable : les onze équipes saugnacaises se sont qualifiées pour les phases finales, toutes les formations de jeunes ayant été classées en série A, c'est-à-dire dans "l'élite" départementale. Parmi elles, deux sont allées en finale : malheureusement les poussins ont dû abandonner le trophée aux jeunes de Samadet, non sans avoir montré des qualités prometteuses. Les benjamins, aguerris par plusieurs saisons, se sont montrés à la hauteur de leur réputation et ont obtenu un nouveau titre de champion des Landes.

Les seniors n'ont pas été en reste : trois équipes - sur quatre engagées - ont accédé à la catégorie supérieure. Il s'agit des féminines qui gravissent un deuxième échelon en deux ans, de la réserve 1 qui a gagné sa place en deuxième série, et de l'équipe première qui a atteint la division Excellence, objectif qu'elle avait manqué de fort peu la saison précédente.

Et maintenant ? Au moment où nous écrivons ces lignes la compétition a repris depuis un mois et demi. Comme par le passé, presque toutes les équipes de jeunes volent de succès en succès et devraient encore réaliser un excellent parcours. Les seniors connaissent des fortunes diverses : les féminines ont fort bien commencé, prouvant que leur place en Promotion d'Excellence n'est pas usurpée ; les réserves 2 et 3 sont aussi sur la bonne voie. Le seul problème est celui de l'équipe 1 pour qui les premiers pas en Excellence sont laborieux. Les jeunes saugnacais, habitués à des joutes plus faciles, sont quelque peu surpris et ont d'autant plus de mal à s'adapter qu'ils doivent, en ce début de saison, compter avec les absences. Mais ils ne désespèrent pas car la route est longue et ils auront sans doute l'occasion de montrer qu'ils valent mieux que ce qu'ils ont montré jusqu'à maintenant.

Le 26 Octobre était jour de fête pour l'Entente : Saugnac avait le privilège et l'honneur d'accueillir les espoirs des Landes et des Pyrénées Atlantiques. La salle était pleine et a vibré aux exploits des deux Saugnacais, Jérôme DUTILH et Raphaël IBANEZ, le capitaine des Landais. Ne le répétez pas, mais la grande famille du basket saugnacais était bigrement fière de voir deux jeunes formés au club évoluer avec tant de brio. Nous souhaitons que d'autres suivront dans cette voie.

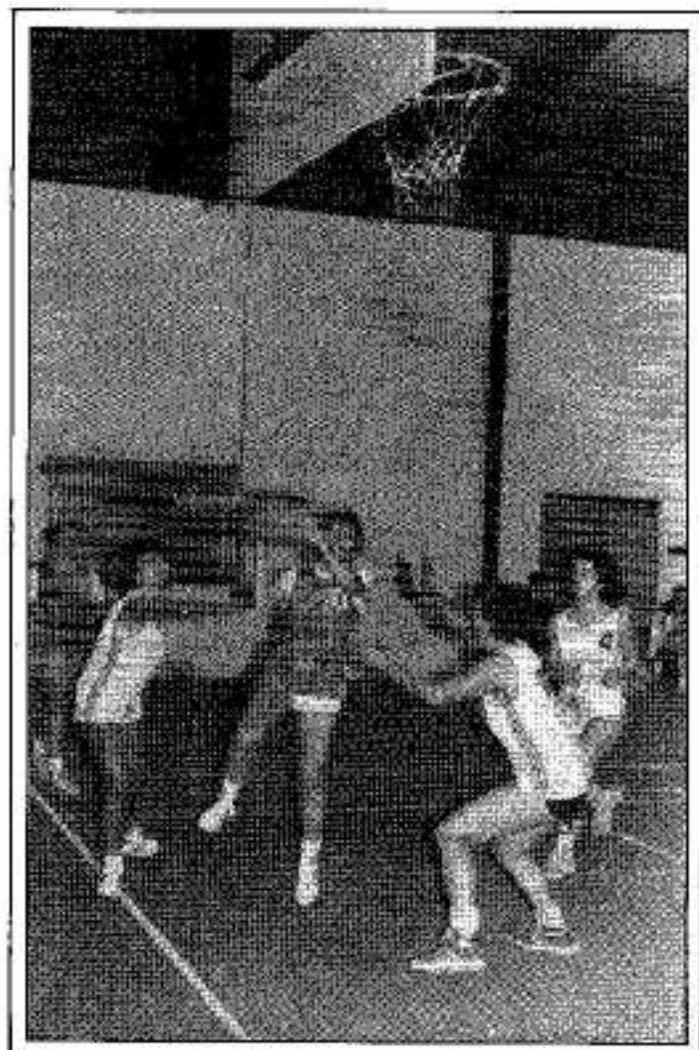


Hélas, grandes ont été notre surprise et notre déception au moment du "recrutement" d'inter-saison : alors qu'à Sagnac nous disposons d'installations idéales et d'un groupe d'éducateurs dévoués, alors que les résultats obtenus année après année sont enviés et enviés, qu'aucune participation financière n'est demandée aux joueurs, nous avons eu, pour la première fois, des difficultés à constituer une équipe de "poussins". Il est vrai que le Mondial est passé par là et que les transferts de nos meilleurs footballeurs laissent pantois... Pour notre club, pour notre village, nous espérons que cette désaffection à l'égard du basket ne sera que passagère, que bientôt les petits Sagnacais rêveront autant des Orthéziens Hufnagel ou Gadou que des Bordelais Tigana ou... Giresse. Sinon que sera l'Entente dans quelques années ? un beau souvenir, mais rien qu'un souvenir.

Terminons en remerciant toute la population saugnacaise pour l'accueil généreux qu'elle réserve chaque année à notre calendrier. Nous nous sentons un peu gênés de passer chez vous pour "mendier", mais comment faire ? Sachez qu'une soirée d'arbitrage revient en moyenne 200,00 Frs, un ballon 100,00 Frs (et, en cuir, 350,00 Frs !), une licence de 50 à 80 Frs selon les catégories, etc...

L'argent est donc indispensable, et nous vous remercions de le comprendre.

A l'année prochaine.



Section Tennis



Pour sa quatrième année d'existence, notre Section voit ses effectifs atteindre le nombre de 93 (soit une augmentation de 30%), 43 jeunes de moins de 18 ans en font partie.

Après une période de stabilité, voici que de nombreuses personnes viennent nous rejoindre encouragées sans doute par le dernier bulletin qui annonçait une amélioration de nos installations. 1987 verra sans doute la réalisation d'un court extérieur. Cela sera l'amorce vers un développement certain de ce loisir dans notre village. L'équipe responsable se verra alors mieux structurée pour pouvoir envisager un encadrement pour les jeunes, afin de les initier par exemple.

Rappel de nos installations actuelles :

"L'aire" extérieure ne permet plus la pratique du tennis. Sa réfection, et notamment celle du grillage, est des plus urgentes. Le court intérieur (dans la salle polyvalente) exige pour chaque utilisateur : mise en place du filet, démontage et rangement.

Tarifs des inscriptions :

Habitants de la Commune : adulte..... 60 F
moins de 18 ans..... 30 F

Hors Commune : adulte..... 120 F
moins de 18 ans..... 60 F

Carte "famille" : 140 F

Afin que tout se passe pour le mieux dans l'intérêt de chacun, les adhérents eux-mêmes doivent veiller au strict respect du règlement.

Pour cela, ils doivent retirer la clé de la salle auprès de l'alimentation "LABOURDETTE" et la rapporter sans avoir oublié bien sûr de s'inscrire sur le tableau hebdomadaire. Les adhérents doivent également veiller à ce que le court extérieur ne soit utilisé que par des personnes à jour de leurs cotisations.

Comme les années passées, une permanence aura lieu durant le mois de Mars pour la vente des cartes 87 et la remise du règlement.

Association Gymnastique Volontaire



La section de gymnastique volontaire regroupe cette année 35 adhérents. Nos deux monitrices, Ike et Maryse, animent bénévolement, avec dévouement et compétence, les trois séances hebdomadaires :



- le Lundi de 9 H 15 à 10 H 15
- le Mardi de 19 H 30 à 20 H 30
- le Jeudi de 19 H 30 à 20 H 30

Nous essayons, un peu tous les ans, d'améliorer et de diversifier le matériel modeste que nous utilisons : tapis, ballons, cerceaux, bâtons, cordes à sauter, foulards, disques.

Notre objectif reste le même : pratiquer, dans la bonne humeur, une gymnastique adaptée à chacun selon son niveau, effectuer des exercices variés, de danse, d'assouplissement, de musculation, de recherche du rythme, de l'équilibre... mais aussi participer aux activités d'une association ouverte sur la vie du village. Accessible à tous, la gymnastique volontaire est donc un facteur de bonne santé physique et morale.

FEDERATION PARENTS D'ELEVES "F.C.P.E."

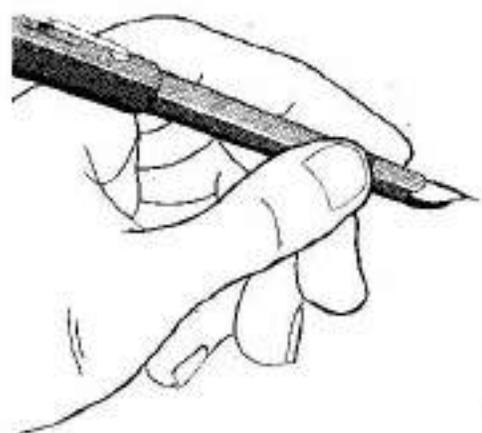
Comme par le passé notre Association continue à œuvrer au sein de l'école. C'est ainsi que nous avons apporté notre contribution financière à la classe de neige de l'année scolaire 85/86 pour la somme de 7 000 Francs.

Il ne faut pas oublier que se poursuit toujours l'initiation à la musique, qui est une approche des sons et des rythmes. Tout cela est entièrement financé par la F.C.P.E. qui peut se féliciter par ce biais d'avoir incité des enfants à aller plus loin dans la découverte en s'inscrivant à des cours de musique.

Durant les mois de Juillet et Août, le car de ramassage payé par la Municipalité est passé deux fois par semaine pour aller à la piscine de Pouillon. La surveillance a été assurée bénévolement et à tour de rôle par les mamans que nous remercions.

Cette année, nous vous proposons d'avoir un regard vers les autres avec le concours de projections sur divers pays.

Nous souhaitons que notre Association contribue à faire découvrir aux enfants des joies inconnues et qu'ainsi elle serve à leur épanouissement.



Répertoire

ARTISANS - COMMERÇANTS - ENTREPRENEURS et PROFESSIONS LIBÉRALES

Cette liste réactualisée comporte seulement le nom des entreprises installées sur le territoire de la Commune.

ADJUDICATAIRE DE PÊCHE : . POSTELLE Pierre

ALIMENTATION GÉNÉRALE - BOUCHERIE - CHARCUTERIE : . LABOURDETTE Louis

ARTICLES et SERVICES FUNÉRAIRES : . MORA Joseph

ARTICLES MÉNAGERS : . SOFRAS TUPPERWARE

ATELIER D'ARCHITECTURE : . MONPEZAT Pierre

BAR - RESTAURANT : . L'Air du Temps (Mr. LASSALLE)

BOULANGERIE : . BAUBION Guy

CHARPENTE : . DUFOURCO Emmanuel
. MORA Joseph

COIFFURE DAMES : . TBANEZ Janine

COMMERCE DE BESTIAUX : . BERNADET Jean

DEPANNAGES et RÉPARATIONS DIVERSES : . SOS RODOLPHE (Mr. CALEJERO)

DEPOT de GAZ : . DESSA Henri
. LABOURDETTE Louis
. PEHAU Juliette

DISCOTHEQUE : . TIO PEPE 2

EBENISTERIE : . LAPEYRE Bernard

ELECTRICITE : . FORSANS Alain

ÉPICERIE - ESSENCE - TABAC - JOURNAUX : . DESSA Henri

EXPERT AGRICOLE FONCIER : . LABORDE-BARBANEGRE Henri

GARAGE : . GONZALES José

GRAINES - PLANTS D'ARBRES - ENGRAIS : . BARGELES Gaston

HORTICULTURE : . ILHARRAMOUNHO Gabriel

MAÇONNERIE : . DUMON René
. Société VENTURA-DELAYRE

PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS : . CAZAILLON Jean-Jacques
. SALAS François

PLOMBERIE - OBJETS D'ARTS : . SAYES Christian et Michel

SANITAIRE - CHAUFFAGE : . DUBOIS Jean

TRADUCTEUR : . PINCET Catherine

SERVICES MÉDICAUX

MÉDECIN GÉNÉRALISTE : . BERBINAU Didier

CHIRURGIEN DENTISTE : . DUBRASQUET Jean-Frédéric

INFIRMIÈRE LIBÉRALE : . BEUZARD Simone
. HILLAIRE-MARCEL Marie-Joëlle

PHARMACIEN : . COUDRAY Marie-Evelyne

Moulin d'Oro.

Lot Planté.

Quartier Le Conte.

Carrefour Coran.

Chrestian.

Carrefour Bégu.

Bourg.

Bourg.

Quartier Le Conte.

Lot Beausoleil.

Quartier Cambran.

Quartier Arzet

Carrefour Bégu.

Lot Planté.

Carrefour Bégu.

Quartier Le Conte.

Rte d'Orthez.

Lot L'Orée du Bois.

Carrefour Bégu.

Oro.

Quartier Clairine.

Rte d'Orthez.

Rte d'Orthez.

Carrefour Coran.

Quartier Cambran.

Rte de Cambran.

Lot Despons.

Lot Despons.

Rte d'Orthez.

Quartier Cambran.

Lot La Lande

Carrefour Bégu.

Lot Beausoleil.

Lot La Lande

Carrefour Bégu.

En Bref,

MAIRIE : heures d'ouverture :

- de 16 H à 18 H 30 : Le Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
- de 9 H 30 à 11 H 30 : Le Samedi.

permanences :

- du Maire : le Samedi matin, pendant les heures d'ouverture
- du 1er Adjoint : le Mercredi de 17 H à 19 H.

BIBLIOTHEQUE : Elle fonctionnera dès Janvier 87 dans un local, au 1er étage

de la Mairie. Elle sera ouverte au public :

- de 16 H 30 à 18 H 30 : le Mercredi,
- de 14 H à 16 H : le Samedi.

Les conditions de prêt des livres seront données lors de l'inscription.

ECOLES : horaires : 9 H à 12 H - 13 H 30 à 16 H 30.

Cantine : prix du repas : 7,30 Frs.

Garderie : horaires : 7^h 30 à 8 H 50 - 16 H 30 à 18 H 30.

**Tarif mensuel : 1 enf. : 43,80 Frs ; 2 enf. : 76,50 Frs ;
3 enf. et plus : 99,00 Frs.**

P.T.T. : heures d'ouverture :

- de 9 H à 12 H - 14 H à 17 H : du Lundi au Vendredi,
Levée du courrier à 17 H.
- de 9 H à 12 H : le Samedi,
Levée du courrier à 10 H 45.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :

Dans la Commune, le ramassage est effectué le Mercredi après-midi.
La décharge publique ne doit pas être utilisée pour les ordures ménagères.

Pour le dépôt des gravats et des souches, on doit se mettre en rapport avec la Mairie.

TARIFS DIVERS :

- Location des bâtiments communaux aux particuliers (prix à la journée) :

	Salle des Sports (pour 1 match ou 1 entraînement)	Salle Poly-valente et annexe	Pièce annexe à la salle poly-valente	Cantine scolaires (avec util. cuisine)	Cantine scolaire (sans util. cuisine)
Habitants de la Commune,	-	500 F.	100 F.	350 F.	100 F.
Personnes ne résidant pas à Saugnac et Canbran:	60 F.	1 000 F.	200 F.	500 F.	200 F.

- Concessions au cimetière : 166,20 Frs le m2.

- Taxe de raccordement au réseau communal d'assainissement :

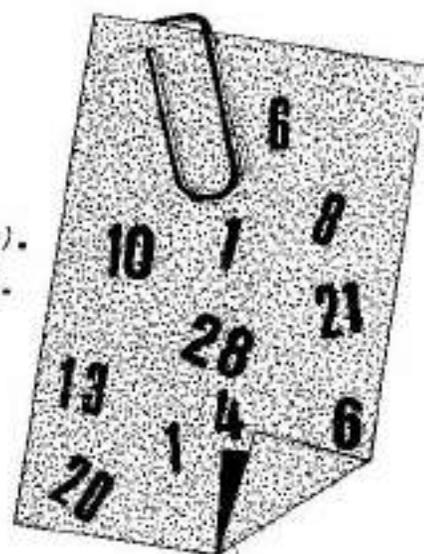
- . 1 543 Frs pour les constructions existantes,
- . 3 000 Frs pour les constructions nouvelles.

Ces tarifs sont en vigueur à compter du 1er Janvier.

Dates à retenir

Ne figurent ici que les manifestations à caractère public.

- 10 Janvier : Loto des Rois (Elan).
- 01 Mars : Bal à papa (Club des Retraités).
- 28 Mars : Soirée organisée par l'A.C.C.A.
- Mai : Fête de la Cantine.
- 21 Juin : Kermesse des Ecoles.
- 4, 5 et 6 Juillet : Fêtes patronales.
- 01 Août : Soirée organisée par l'Elan.
- 13 Septembre : Fêtes du Quartier de Cambran.
- 05 Décembre : Loto organisé par la F.C.P.E.
- 20 Décembre : Loto organisé par l'Entente Saugnacaise.



22 Mars - 8 Mai - 11 Novembre : journées du souvenir.

Cérémonie au Monument aux Morts suivie d'un vin d'honneur.

**

MEDAILLE D'OR

Monsieur Le Préfet des Landes a attribué récemment à Monsieur Paul GLANGER, domicilié "Allée des Platanes", la Médaille d'Or du Travail, pour 38 années consacrées à sa profession de Voyageur Représentant de Commerce.

Félicitations à notre concitoyen pour cette distinction rare et amplement méritée.



Parlar gascon

Aù briu dou Luy.

Amics légidors de la noste lénque Gasconne : adichats.

Un an a passat despuich lou permé assay, la permère bouhade d'air frais dou noste parlar ancestral dèns la boune Commune de Sougnac, escribude sus un journal. Aciù dounc quauques nouvelles ; A signalar, ùe iniciativa interessènte, biènde dou réyènt directeur d'escole qui-à èmbitat un sé de hourd, un groupe Biarnés de cantayres : "LOS DE NADAU".

Aço aù profit dé la Loue Coopérative Scolaire, ta gagnar quauques sos é ha passèya lous maynadjes. Malhurousement, trop tohic de mounde an enténut aquet appel... La bère désencuse de no comprèner las cantes !

Los de Nadau cantan lou pafs bertadé, las sasouns, las amous, la bite despuich lou permé dingu'au darré journ. Quégne patz, quégne plouye bienhasènte sus nostes bocques seques én misère de tournéya lou parlar dous bielhs.

Dap lou més mourt, arriban decap à las pourquères (ou pèlères) ; la heste de tuar lou porc sé préférat. D'aults cops, dap lous besins, lous mayes parènts, la pourquère ère ùe heste. Arroun lou tribalh dou vrespe, un boum repach lou sé (qu'èren clas per labéts) dap én sequin partidas de cartes, lous joens à la bourre, lous bielhs à la manilhe.

Non soufrihen dou hitje déquet téms !...

Adare lou porc et lou gras hey maù à tout loù mounde, que balhs cholestérol é qué né sey...

Ou momén oun la sasoun ba abia-s, escoutat aquest istoérot dé circonstance.

"Qu'èe un prauhs malurous, ce disèbe lou porc à l'ase dou moulin. Tous-tém capbat camins et carrères, que tires la grane carrète de mouliade, biasses plègnes dé roumén ou dé milhoc. A cop de fouët à trabés comes ou sou mus, yourns de hestes per ci, yourns de marcat per là qué - t hiquen ulhères é couliés. Bé té la hen tira la lénque à pouya las costes, quon né sé-t apiten pas sus l'esquis... Lou sé qué-t caù yase sus un magre palhat, arroun abé soupat d'ùe pugnèrots dé sibade.

Èe bédèbes you coum souy goastat : nat tribalh, hartère à countuna. La daùne ne sab qué trouba ta-m ha plasé : é milhoc, é haris, é patates, qu'en ey plegn lou toe. Sé-m plats, que baù boudiga ou tyapa gians debat lous casses ; arrech né m'empache de m'ana bagna ou dé-m boucla sus l'eyre..." Atau parlèbe lou porc.

"È bé prauboun, s'ou respoun l'ase, qué bouy créde qué souy un malurous. Tu, solide, qué hès bère bite é tout lou mounde qué-t hè débères margagnes. Sulémén qué y a bint ans qué bibi aci, é qu'ey déya bis passa et créba bint porcs coum tu ! Un counselh : méfidé-t dou sé oun té haran yuna !"

En acabant, non manqueret de recomanda-p d'espia lou diménche à mieyourn bielh FR3 Bourdèou Aquitaine. Adichats.

NE : Le gascon exprimé ici est un compromis entre les divers "parlers" béarnais et landais (chalossais) dont les petites différences ne sont que superficielles. En outre, c'est une graphie normale et non "normalisée" qui est seule encore à la portée de tous les lecteurs; ceci bien entendu, sans aucun esprit de vaine critique et sans mésestimer les bonnes intentions de ceux qui tentent un louable effort pour promouvoir une graphie unique - "normalisée" - pour l'ensemble de l'Occitanie, dont la Gascogne fait partie.
